

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
MINISTRE DES FORETS ET FAUNE  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Peace - Work - Fatherland  
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE  
SECRETARIAT GENERAL

N° / MINFOF/SG

Yaoundé, le

**CONCOURS DIRECTS POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS (ECOGARDES)  
DANS LES CORPS DES FONCTIONNAIRES DES EAUX ET FORETS**  
Novembre 2008

CATEGORIE B<sub>2</sub>

EPREUVE : CULTURE GENERALE

Durée : 3 heures Coefficient : 4

SUJET 1

« Il faut d'abord connaître les richesses forestières que l'on est chargé de préserver et de gérer. Puis il faut déterminer les procédés de conservation de ces richesses et les modes d'exploitation les plus adaptés aux circonstances physiques et économiques. On peut vouloir accroître la valeur des forêts par des mesures de protection ou des opérations sylvicoles visant à leur enrichissement en essences appréciées. On peut enfin vouloir réinstaller la forêt sur des terres dénudées autrefois boisées. »

L'ensemble de ces activités qui mettent le Service des Eaux et Forêts en relation avec tous les habitants d'un pays, constitue pour ce service une tâche infiniment plus vaste et plus noble que le rôle de police auquel on prétend parfois réduire son action. »

Après avoir commenté cette définition des missions du Service des Eaux et Forêts, donnée par MADECI en expliquant chacune d'elle par des exemples concrets que vous connaissez, justifier pourquoi vous souhaitez faire carrière dans l'administration des Eaux et Forêts. /-

(1) Jean - Hervé MADECI : « Précis de droit forestier en A.O.F. » Haut Commissariat de la République A.O.F., Abidjan, 1956, Page 5.